



Défi de la Rance 2022

Course de Nage en Eau Libre

Règlement de l'épreuve

Article 1 : Organisation

L'association Dinan Natation Sauvetage est l'organisatrice de l'événement «Défi de la Rance».

Article 2 : Lieu et date

La compétition se déroulera dans la Rance entre la Cale de Taden (Départ) et le Port de Dinan (Arrivée) le lundi 06 juin 2022.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions s'effectuent à partir du 02 mai 2022 dans la limite des places disponibles (200).

L'inscription se fait directement sur la plate forme en ligne de la Fédération Française de Natation : www.eaulibreffn.fr.

Article 4 : Âge limite

La course est ouverte à partir de la catégorie jeune (2011, 2010 et 2009).

Article 5 : Remboursement

En cas de désistement de la part d'un concurrent ou d'annulation pour raison météorologique ou autres, aucun remboursement ne sera effectué, même pour raison médicale.

Article 6 : Réunion technique et marquage

Tous les nageurs doivent assister à la réunion technique qui aura lieu à 11h45 à la cale de Taden. Ils procéderont également au marquage, obligatoire pour prendre part à la course.

Article 7 : Départ de la course

La course se nagera sur une distance de 5000 mètres. Il sera organisé un seul départ à 12h00 (filles et garçons en même temps).

DINAN NATATION SAUVETAGE



Le départ a lieu en pleine eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.



Article 8 : Aptitude physique

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Article 9 : Réglementation

Le juge arbitre applique les règlements FINA sauf pour les points désignés ci-dessous. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course.

Le départ étant à 12h00, le dernier concurrent devra arriver avant 14 heures.

La combinaison Néoprène pourra être soit obligatoire, soit optionnelle en fonction de la température de l'eau.

Toutes les combinaisons isothermiques sont autorisées.

Le port d'un bonnet (fourni par l'organisation) sera obligatoire.

Le directeur de course du «Défi de la Rance» a toute autorité sur l'organisation de la course.

Article 10 : Parcours

Le parcours est délimité par les rives de la Rance.

Article 11 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des bateaux moteurs, des kayaks et des sauveteurs placés sur la rive à différents endroits du parcours.

Un médecin et une équipe de secouristes sera à votre disposition pour tout problème avant, pendant et après la course.

La circulation de bateaux extérieurs est autorisée durant la course.

Article 12 : Annulation et changement de la course

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.



Article 13 : Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 14 : Récompenses

Une remise des récompenses sera effectuée à l'issue de la course au niveau du Port de Dinan.

Les 3 premières nageuses et nageurs du 5000 mètres seront récompensés.

Le Trophée d'Armor récompensera les meilleurs nageuses et nageurs au classement cumulé des deux épreuves : Défi de la Rance (5000 mètres) et Défi de Pen Guen (10 000 mètres). Ces récompenses seront attribuées le lundi 06 juin à Dinan.

Article 15 : Résultats

A l'issue de la course, les résultats seront affichés sur notre site internet.

Article 16 : Après-course

Des douches et toilettes seront disponibles à proximité de l'aire d'arrivée. Vous y trouverez également la possibilité de se restaurer.

Article 17 : Assurance

L'événement est couvert par l'assurance responsabilité civile de Dinan Natation Sauvetage. Néanmoins chaque nageur doit posséder sa propre assurance (Responsabilité Civile).

Article 18 : Stationnement

Le jour de la compétition un parking sera à la disposition des coureurs. Il est formellement interdit de se stationner en dehors des espaces matérialisés.

Article 19 : Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course et de ramasser ses déchets.

Article 20 : Respect des consignes

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral.



Article 21 : Autres courses

Deux autres épreuves sont également organisées sur le même site.

- La course du Quai, distance de 1500 m ouverte à tous. Départ à 14h30. Réunion technique obligatoire à 14h15. Cette épreuve est le support de la Coupe de Bretagne Jeunes. Fin de la course 15h30.

- La course Le Relais du port, distance de 4x500 m Mixte (2Hommes + 2Femmes) ouverte à tous. Départ à 16h00. Réunion technique à 15h45. Cette épreuve est support de la coupe de Bretagne des clubs. Fin de course 17h00.

Même réglementation que le Défi de la Rance pour ces deux épreuves.